# Les Appels à Projets de l'Etat



## Hervé DITCHI

Vendredi 23 avril 2021

Direction l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Guadeloupe



## 3° AAP – « Aménagements Cyclables 2020 »







Bilan du 3e AAP

- Objet : pérenniser les pistes cyclables temporaires, réaliser des itinéraires cyclables sécurisés, résorber les discontinuités d'itinéraires cyclables
- 311 dossiers déposés par 231 collectivités ou sociétés d'aménagement porteuses de projets
- 165 M€ de subventions demandées
- 194 projets retenus et 101 M€ de subventions accordées pour 155 collectivités ou sociétés d'aménagement porteuses de projets
- Prochaine étape : rédaction des conventions pour les projets lauréats (les courriers ont tous été postés et déposés sur le Sharepoint)















## 3° AAP – « Aménagements cyclables 2020 »



Liberté Égalité Fraternité



Régions	Nb de projets lauréats	FMA (€/1000 hab)
Auvergne-Rhône-Alpes	25	2 009
Bourgogne-Franche-Comté	8	1 313
Bretagne	14	1 668
Centre-Val de Loire	16	2 907
Corse	1	4 910
Grand Est	14	988
Guadeloupe	1	1 607
Guyane	1	1 608
Hauts-de-France	16	1 314
Île-de-France	22	1 405
La Réunion	4	1 675
Martinique	2	6 270
Normandie	12	1 971
Nouvelle-Aquitaine	12	745
Nouvelle-Calédonie	2	10 854
Occitanie	28	1 958
Pays de la Loire	5	292
Provence-Alpes-Côte d'Azur	11	1 092
Total général	194	

Cartographie des lauréats : <a href="https://www.francemobilites.fr/cartographie-laureats">https://www.francemobilites.fr/cartographie-laureats</a>



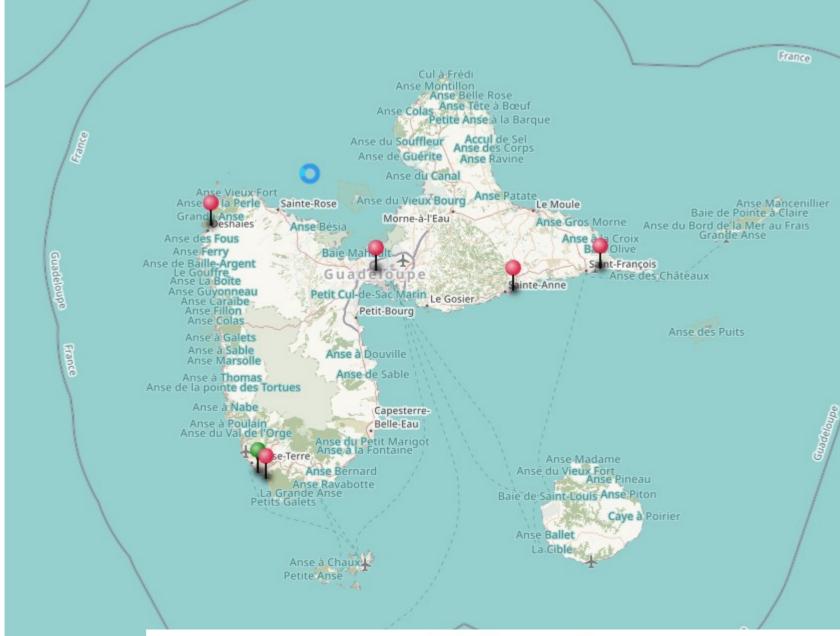






























## Modalités du 4<sup>e</sup> AAP

(sous réserve d'arbitrage)















#### 4° AAP 2021



#### Liberté Égalité Fraternité



- Calendrier prévisionnel
  - Lancement le 03/05/21
  - Dépôts des dossiers jusqu'au 08/07/21
  - Compléments et instructions DREAL jusqu'au 28/10/21
  - Comité de sélection les 23-24/11/21
  - Relecture des avis du comité de sélection par les DREAL pour le 03/12/21
  - Annonce des lauréats le fin décembre début janvier













#### 4ºAAP 2021



### Hypothèses d'évolution pour le 4º AAP :

• Objet : créer des itinéraires sécurisés et résorber des discontinuités

### Types de projets éligibles

- Le projet est un <u>projet type « itinéraire sécurisé »</u>
  - Au sens du Cerema sur chacune des sections (justifié par les trafics et vitesses)
  - < 10km



- Ouvrages d'art et ses raccordements à des aménagements existants
- Autres points noirs de sécurité routière et ses raccordements à des aménagements existants
- Raccordement pas forcément en piste cyclable mais doit être justifié par le trafic

### Assiette éligible

Uniquement pistes cyclables, voies vertes et ouvrages d'art





Hypothèses d'évolution pour le 4° AAP











## MINISTÈRE CHARGÉ DES TRANSPORTS

Liberté Égalité Fraternité

 Prise en compte des trafics mesurés dans le choix des aménagements

#### 4ºAAP 2021

### Hypothèses d'évolution des recommandations techniques (Annexe 3)





CEREMA, Vélos et voitures : séparation ou mixité, les clés pour choisir, 2020













## **AMI TENMOD**



## Vélo et territoires













## Appel à projets relatif aux transports collectifs en site propre et pôles d'échanges multimodaux

(hors Île-de-France)















# FIN

